

Peut-être GCI et ses démarcheurs, par l'intermédiaire de Petro-Canada, ont-ils réussi à faire de la ministre la porte-parole de Petro-Canada au lieu de faire de Petro-Canada un instrument de la politique énergétique publique.

C'est pour ce motif que nous sommes un tout petit peu sceptique non seulement à propos des intentions du ministre à l'égard du Livre vert, mais aussi de l'invitation à examiner uniquement ce projet de loi d'initiative parlementaire. Cette proposition du député de Saint-Jean-Est n'est pas sans mérite. Si nous nous en remettons à son projet de loi, nous faisons fi de l'obligation du gouvernement de présenter un projet de loi qui restreigne immédiatement ces excès et qui rappelle Petro-Canada à l'ordre, entreprise qui devait influencer favorablement les prix et les politiques pétrolières au lieu de leur nuire comme actuellement.

[Français]

Monsieur le Président, on sait très bien, si on voit la possibilité des projets de loi privés des députés, depuis les années 1960, même durant la période du gouvernement libéral, on sait que ces projets de loi ne vont nulle part si le gouvernement n'a pas le goût politique de les poursuivre.

Je vous avoue, monsieur le Président, étant donné qu'on a déjà introduit au mois de décembre dernier un document de discussion du ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada (M. Côté) qui parle justement de cette question de lobbying, j'aimerais demander au gouvernement pourquoi il ne procède pas avec ses projets de loi, tel que promis par le premier ministre (M. Mulroney) au mois de septembre l'année dernière? Pourquoi continue-t-il avec cet espèce de smoke screen qui fait prétendre à la population qu'on fait quelque chose de concret au sujet du lobbying, en même temps qu'on n'est pas prêt à produire, dans cette Chambre, un projet de loi.

[Traduction]

Comme je l'ai dit, le projet du député de St-Jean-Est n'est pas dénué de valeur. C'est un projet que les députés de tous les partis pourraient appuyer. Au cours de ses observations, il a signalé—et je pense que nous pouvons en témoigner—que les lois concernant les démarcheurs donnent de bons résultats dans d'autres pays. Elles donnent des résultats aux États-Unis et dans d'autres pays. Par ailleurs, si nous considérons la formule appliquée au Congrès des États-Unis et qui accorde beaucoup plus de latitude aux congressistes, nous constatons que ces derniers sont les otages jusqu'à un certain point des comités d'action politique et des différentes chapelles qui ont surgi par milliers partout aux États-Unis. Je ne tiens certainement pas à ce qu'un jour les parlementaires du Canada soient à la merci de groupes de démarcheurs, comme c'est le cas aux États-Unis en ce moment. Malheureusement, si nous procédons à la réforme parlementaire et enlevons au cabinet toute responsabilité exécutive, nous nous retrouverons avec un régime fragmenté, un peu sur le modèle du Congrès, qui a facilité l'abus du pouvoir de démarchage aux États-Unis.

Il y a sûrement deux côtés à cette médaille et nous le verrons lorsque sera abordée la question de la réforme parlementaire dans les semaines et les mois à venir. En même temps, selon son communiqué déposé à la Chambre le 9 décembre dernier, le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Côté) annonce une série de grandes initiatives bien précises qui, dit-

#### *Enregistrement des démarcheurs parlementaires—Loi*

il, visent à assurer l'application tant par les membres du gouvernement fédéral que par ceux de la fonction publique du code d'éthique le plus sévère qui soit. Au nombre de ces mesures figure une proposition visant à préparer une mesure législative régissant certains aspects du démarchage.

Nonobstant ces observations générales et défendables, le ministre n'a présenté ni loi, ni mesure législative. Il a plutôt proposé un autre document de travail pour que nous cherchions à comprendre, par le biais de la discussion, comment il se fait que la société d'État Petro-Canada puisse impunément passer outre aux directives du cabinet du premier ministre et continuer d'embaucher les experts-conseil de la Government Consultants International, une maison qui, de toute évidence a des liens politiques très étroits avec le parti progressiste conservateur depuis que ce dernier est présidé par l'ancien premier ministre conservateur de Terre-Neuve.

Ce n'est pas un document de travail qui va répondre à ces questions, ni un projet de loi d'initiative parlementaire, aussi bien intentionné soit-il. On trouvera réponse à ces questions lorsque le gouvernement sera prêt à présenter un projet de loi qui définisse exactement en quoi consiste un démarcheur parlementaire et qui révèle combien au juste sont payés ces porte-flingue et quel intérêt au juste, direct et indirect, ils ont à faire changer et modifier la politique d'intérêt public au Canada. Nous savons que le ministre des Finances (M. Wilson) devrait présenter un budget dans un avenir vraisemblablement rapproché. De même nous savons que des groupes d'intérêt privé, surtout du monde des affaires, tenteront bien sûr de lui soutirer des avantages. Je crois juste de dire que les démarcheurs qui ont eu le plus de succès viennent du monde des affaires. Dans un article intitulé «*Pitching Your Message to Ottawa*», Graham Davies dit très clairement que le gouvernement s'intéresse aux messages communiqués par les représentants des milieux d'affaires. Voici ce que dit l'article:

... un nouveau climat de coopération qui attire d'innombrables chefs d'entreprises, banquiers, pétroliers et patrons de petites entreprises dans la capitale nationale. Ils viennent à Ottawa pour relever le défi conservateur c'est-à-dire engager le dialogue et pratiquer la consultation au sujet du programme conservateur de renouveau économique.

Le gouvernement veut faire passer son message budgétaire. On peut s'attendre à payer jusqu'à \$200 pour un démarcheur mais nous voudrions savoir qui sert de porte-parole des jeunes, des chômeurs et des personnes âgées. Qui défend ces personnes alors que les démarcheurs payés peuvent poursuivre librement leurs activités dans les coulisses du pouvoir sans devoir rendre de comptes au Parlement du Canada? Une des façons de régler le problème consiste à demander au ministre de la Consommation et des Corporations de présenter immédiatement un projet de loi, appuyé par le gouvernement, au lieu de se contenter d'un projet de loi d'initiative parlementaire, abordant le problème sérieux des démarcheurs payés, pour s'assurer que ces personnes qui influencent la politique publique du gouvernement soient enregistrées. Il est temps d'ouvrir les livres. Il est temps que Petro-Canada nous dise combien on verse à Government Consultants International et pourquoi cette société est parvenue à convaincre la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de ne pas bloquer le prix de l'essence. C'est pourquoi nous voudrions voir le gouvernement passer à l'action, au lieu de se contenter de présenter encore un projet de loi d'initiative parlementaire ou un document de discussion de plus.